

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 8 DECEMBRE 2020

A 20H00, les membres du Conseil Municipal de la Commune de **AUCHAY SUR VENDEE** se sont réunis en session ordinaire, salle municipale de Chaix (mesure sanitaire COVID 19) à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 03 décembre 2020 sous la Présidence de Dominique GATINEAU, Maire. Les membres du Conseil Municipal présents formant la majorité des membres en exercice, lesquels sont au nombre de dix-neuf, il a été procédé immédiatement à l'ouverture de la séance.

Noms et prénoms	Présent	Absent	Excusé(e) (si pouvoir préciser le nom du mandataire)
ARNAUD Evelyne			
BAUDRY Gwenaëlle			
CÔTE Catherine		X	Pouvoir à Valérie Didelot
DAVID Yurgos			
DEBORDE Bruno		X	X
DELRIVE Elsa			
DIDELOT Valérie			
DRAPEAU Alain			
GATINEAU Dominique			
HERAUD Michel			
HIDREAU Pierre-Yves			
LEFRERE Aurélien			
LIGER Olivier			
MARTINEAU Myriam			
PEUAUD Didier			
PIZON Joël			
SUIRE Sylvia			
TRICHET Marie-Claude			
TURBE Marie-Jo			

DELRIVE Elsa est désignée secrétaire de séance

APPROBATION DU COMPTE RENDU DU 09 novembre 2020

➤ Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion du 09 novembre 2020

ORDRE DU JOUR

2020-12-01	Décision modificative n° 2 OUVERTURE DE CREDIT 550 000€
2020-12-02	Décision modificative n°3 VIREMENT DE CREDITS 50 000€
2020-12-03	Délibération pour autoriser le renouvellement de l'adhésion au service de médecine préventive mis en place par le centre de gestion de la Vendée
2020-12-04	Election pour désigner le représentant de la commune au sein de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)
2020-12-05	Approbation du RPQS (rapport sur le prix et la qualité du service assainissement collectif)
2020-12-06	Approbation du rapport annuel de Vendée eau
2020-12-07	Approbation du rapport annuel du Sydev
2020-12-08	Approbation du rapport annuel de Trivalis
2020-12-09	Approbation du rapport annuel du Sycodem
2020-12-10	Achat d'un tracteur tondeuse

QUESTIONS DIVERSES

2020-12-01 Décision modificative n° 2 OUVERTURE DE CREDIT 550 000€

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'un prêt de 550 000€ a été contracté auprès de la Caisse d'épargne, afin de financer les travaux du pont de AUCHAY SUR VENDEE (besoin réel de financement après état des dépenses et subventions reçues)

Il convient d'établir un titre pour l'encaissement de ladite somme, ainsi qu'un mandat pour remboursement du montant encaissé au CRCAM (convention optimum 1001562312) 900 000€ (ligne de trésorerie)

Il expose au Conseil municipal qu'il n'a pas été prévu de crédits suffisants au budget primitif de la Commune, au chapitre 16 en investissement recettes et dépenses des comptes 1641 ; il convient de procéder à une ouverture de crédits tels que figurant dans le tableau ci-dessous pour faire face dans de bonnes conditions aux opérations financières et comptables liées à l'activité de la commune.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'UNANIMITE:

- ADOpte la décision modificative N°2 ouverture de crédits telle que figurant dans le tableau ci-dessous.

85	COMMUNE DE AUCHAY-SUR-VENDEE	DM n°2 2020
Code INSEE	Budget Principal M14 AUCHAY-SUR-VENDEE	

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal

OUVERTURE DE CREDITS N° 2

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	550 000.00 €	0.00 €	0.00 €
R-1641 : Emprunts en euros	0.00 €	0.00 €	0.00 €	550 000.00 €
TOTAL 16 : Emprunts et dettes assimilées	0.00 €	550 000.00 €	0.00 €	550 000.00 €
Total INVESTISSEMENT	0.00 €	550 000.00 €	0.00 €	550 000.00 €
Total Général		550 000.00 €		550 000.00 €

2020-12-02 Décision modificative n°3 VIREMENT DE CREDITS 50 000€

Rapporteur : Monsieur le Maire

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la convention optimum (10001562312) signée avec le CRCAM pour le financement du pont de AUCHAY SUR VENDEE. (900 000€ ligne de trésorerie)

L'emprunt pour le financement du pont de 550 000€ n'a pas été contracté auprès du Crédit Agricole, aussi, la ligne de trésorerie de 900 000€ débloquée par le CRCAM doit être remboursée par mandatement au compte 1641 (article 8 de la convention : remboursement anticipé).

Il expose au Conseil municipal qu'il n'a pas été prévu de crédits suffisants au budget primitif de la Commune au chapitre 16 en investissement dépenses de l'article 1641 ; il convient de procéder à un virement de crédits tels que figurant dans le